PROGRAMME DE FORMATION CONTINUE 2022

MODALITES PRATIQUES 2
1. AUDITS D'ETATS FINANCIERS CONSOLIDES 5
Formation 1.1 – Consolidation principes de base 5
Formation 1.2 – Consolidation LuxGAAP Case Studies 6
Formation 1.3 – Consolidation IFRS Case Studies 7
Formation 1.4 – Audit de consolidation 8
2. DEONTOLOGIE ET INDEPENDANCE 9
Formation 2.1 – Déontologie et indépendance du réviseur d'entreprises 9
3. DROIT COMMERCIAL ET AUTRES LEGISLATIONS 10
Formation 3.1 – La titrisation : Cadre légal et fiscal (en distanciel) 10
Formation 3.2 – Structuration des fonds alternatifs au Luxembourg – Principes fondamentaux 11
Formation 3.3 – Le régime des administrateurs et des dirigeants en droit luxembourgeois 12
Formation 3.4 – Structuration des fonds alternatifs au Luxembourg – Aspects fiscaux 13
Formation 3.5 – Environmental, Social and Governance - What you need to know 14
Formation 3.6 – Real Estate / Private Equity : Boîte à outils du Luxembourg 15
Formation 3.7 – Real Estate / Private Equity : Structuration du fonds et termes clés 16
Formation 3.8 – Droit des sociétés – Les notions indispensables 17
Formation 3.9 – FIAR et autres structures de fonds alternatifs 18
Formation 3.10 – Actualité en droit comptable luxembourgeois 19
4. FISCALITE DIRECTE ET INDIRECTE 20
Formation 4.1 – Maitriser et pratiquer les concepts-clés en matière d'impôts directs (en distanciel) 20
Formation 4.2 – La mise en place de DAC 6 au Luxembourg 21
5. NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES 22
Formation 5.1 – IFRS 9 – Dépréciation des actifs financiers 22
Formation 5.2 – IFRS 9 / LuxGAAP – Comptabilisation et décomptabilisation des actifs et des passifs financiers 23
Formation 5.3 – Introduction aux instruments dérivés 24
Formation 5.4 – Wirecard, Greensill et Archegos : les leçons à tirer en comptabilité et en audit 25
Formation 5.5 – Valuation of unlisted assets (real estate, private equity) 26
6. NORMES D'AUDIT INTERNATIONALES 27
Formation 6.1 – ISA « Do's and don't » 27
Formation 6.2 – Normes internationales de gestion de la qualité 1 & 2 (« ISQM ») 28
Formation 6.3 – Qualité des audits : Constatations de l'autorité de supervision publique et de « International Forum of Independent Audit Regulators (IFIAR) » 29
7. PREVENTION DU BLANCHIMENT ET DU FINANCEMENT DU TERRORISME 30
Formation 7.1 – Normes LBC/FT Internationales – Ce que vous devez savoir (en distanciel) 30
Formation 7.2 – Spotlight on corruption, insider threat – Are You Aware, Are You Prepared ? 31
Formation 7.3 – Compliance challenges in AML/CFT – "Regulation is opportunity" 32
Formation 7.4 – Emerging Threats – Cryptocurrencies, mobile money, securities & data challenges 33
Formation 7.5 – Lutte contre la corruption 34
Formation 7.6 – Sanctions and proliferation finance 35
Formation 7.7 – Prévention du blanchiment et du financement du terrorisme – Obligations applicables et approche pratique 36
Formation 7.8 – Prévention du blanchiment et du financement du terrorisme – Nouveautés et évolutions 37
Formation 7.9 – Sanctions financières 38
8. TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION 39
Formation 8.1 – Introduction à la « Cybersécurité » 39
ANNEXE 40
Règlement CSSF portant organisation de la formation continue des réviseurs d'entreprises et des réviseurs d'entreprises agréés 40

MODALITES PRATIQUES

Inscriptions

Sauf indication contraire, les formations sont ouvertes à tous les réviseurs d'entreprises, experts-comptables, stagiaires et leurs collaborateurs. D'autres professionnels peuvent s'inscrire en fonction des places disponibles. Les frais d'inscription sont indiqués au programme. *Le terme « praticien » utilisé dans le présent programme regroupe indifféremment les réviseurs d'entreprises et les experts-comptables ainsi que leurs collaborateurs.*

Les inscriptions aux différentes formations sont possibles au moyen de la fonction en ligne sous la rubrique « Agenda » du site internet de l'IRE (www.ire.lu). Une facture est automatiquement générée et communiquée par courriel. La facture est payable endéans 30 jours, date de la facture. Si la *première* formation a lieu endéans 30 jours, la facture doit être acquittée 5 jours ouvrables minimum avant la date de cette formation.

Toute facture émise est due.

En raison des politiques de la Chambre de Commerce en matière d'organisation et d'assurance, l'IRE n'accepte plus que des professionnels se présentent aux formations sans être inscrits au préalable. Par conséquent, aucun certificat de participation ne sera envoyé à ces personnes. Il ne sera fait aucune exception à cette politique.

Annulation

Toute annulation notifiée par écrit au secrétariat de l'IRE **au moins 5 jours ouvrables** avant la date prévue de la formation sera remboursée. En cas d'annulation après le délai, l'intégralité des frais sera retenue.

Toute facture émise n'ayant pas fait l'objet d'une annulation conformément au paragraphe précédent est due. Il est possible de se faire remplacer par un tiers pour autant que l'IRE ait été informé au préalable.

Il ne sera fait aucune exception à cette politique sauf en cas de force majeure indépendante de la volonté du participant et n'ayant aucun lien avec l'activité professionnelle. Si tel est le cas, la demande de remboursement doit être envoyée à l'IRE par écrit accompagnée d'une information probante (prière d'indiquer les coordonnées bancaires pour le remboursement des frais d'inscription).

Certificat de participation

Un certificat de participation est envoyé au participant pour autant que (1) les frais d'inscription aient été acquittés ; (2) le participant ait signé la ou les feuilles de présences.

Autres détails pratiques

Les activités de formation se déroulent au Centre de Formation de la Chambre de Commerce au 7, rue Alcide de Gasperi, L-1615 Luxembourg-Kirchberg sauf si indiqué autrement.

Modifications

Un nombre minimum d'inscriptions est exigé pour la tenue de chaque formation. L'IRE se réserve le droit d'annuler une formation, de modifier son contenu et/ou d'en changer l'intervenant, la date, le lieu ou la durée.

Cofinancement de l'Etat

Les formations sont éligibles au cofinancement de l'Etat en application de la législation sur le soutien et le développement de la formation professionnelle continue et *dans les limites de celle-ci*. L'IRE est agréé pour organiser des cours de formation professionnelle continue par le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle selon l'arrêté ministériel du 28 octobre 2004.

Formation continue

Les formations sont éligibles au regard du règlement CSSF portant organisation de la formation continue des réviseurs d'entreprises et des réviseurs d'entreprises agréés. La catégorie de chaque formation est indiquée au programme. Il est possible que la nature d'une formation puisse correspondre à plus d'une catégorie, auquel cas cette indication est également précisée.

TVA

Les frais d'inscription à ce programme de formation sont exonérés de la TVA en application de l'article 44.1 (q) de la loi modifiée concernant la taxe sur la valeur ajoutée. Le numéro d'identification TVA de l'IRE est LU26722345.

Parking

En principe, le parking du centre de Centre de Formation de la Chambre de Commerce est payant.

En cas de forte affluence sur le site, la Chambre de Commerce ne peut garantir une place de parking pour chaque participant, même si son inscription à la formation est payée. Le parking payant le plus proche est le Coque 2 (entrée rue Léon Hengen).

Le Centre de formation de la Chambre de Commerce est accessible par les transports publics suivants :

Transporteur	Lignes	Arrêt
Autobus de ville	12, 32	Léon Hengen
Autobus de ville	6, 16, 18, 21	Jean Monet
Tramway	1	Coque

COVID-19

Il est difficile de savoir où en sera la pendémie "Covid-19" au moment de chacune des formations offertes. Sur la base d'un sondage réalisé auprès de certains participants, les formations en présentiel sont privilégiées. Si la formation en présentiel n'était pas possible en raison des contraintes gouvernementales mises en œuvre pour lutter contre la pandémie, la formation sera soit convertie en Webinar soit reportée et les participants informés. Certaines formations sont déjà planifiées en distanciel, cela est indiqué dans le détail des formations visées.

Le Centre de Formation de la Chambre de Commerce a établi des règles pour pouvoir suivre des formations en toute sécurité dans le respect des dispositions émises par le Gouvernement dans le cadre de la pandémie COVID-19. Le nombre de participants à une formation a été limité et les salles de formation allouées prennent en compte la mesure de distanciation sociale. Pour tout déplacement dans le Centre de Formation et dans la Chambre de Commerce, le port du masque est obligatoire. La présente peut évoluer en fonction des directives gouvernementales. ***Toute personne est tenue de respecter les directives de la Chambre de Commerce affichées à plusieurs endroits dans le Centre de Formation***.

Procédures d'évacuation du centre de formation en cas d'urgence

Ne vous mettez jamais en danger !

Le numéro du poste central de sécurité est le **42 39 39 555** ou seulement **555** sur les téléphones fixes dans chaque salle de formation. (A n'utiliser qu'en cas d'urgence).

En cas d'évacuation :

- cessez vos activités (formation, repas, etc.) sans délais et sans discussions ! ET évacuez immédiatement,
- l'accès est interdit aux ascenseurs et au parking,
- suivez les indications du service de sécurité (en gilets jaune, orange, bleu et/ou blanc),
- quittez la salle de formation : dirigez-vous vers l'issue de secours la plus proche et rendez-vous au point de rassemblement situé de l'autre côté de la rue Erasme,
- n'emportez que le minimum et laissez toutes nourritures et boissons dans la salle de formation,
- ne retournez jamais en arrière sans y avoir été invité par le service de sécurité,
- à l'extérieur, pour traverser les voies de circulation, suivez les consignes du service de sécurité et empruntez les passages piétons,
- ne restez pas près des bâtiments de la Chambre de Commerce,
- en cas d'incendie, ne téléphonez pas au poste central de sécurité sans raison valable,
- pour faciliter l'évacuation d'une personne à mobilité réduite, veuillez installer la personne en sécurité près d'une issue de secours et prévenir immédiatement le service de sécurité. Ne tentez pas de transporter la personne sans équipement adéquat,
- en cas de problème lors de l'évacuation (personne agressive ou qui refuse de suivre les consignes), ne vous mettez pas en danger : signalez le problème dès que possible aux agents du service de sécurité (en gilets jaune, orange, bleu et/ou blanc).

En accord avec les consignes de lutte contre la pandémie « Covid-19 », il est recommandé de garder son masque lors de l'évacuation et de respecter 2 mètres de distance lors de l'attente au point de rassemblement.

La Chambre de Commerce met à disposition des usagers des brochures d'évacuation. Elles sont disponibles auprès du secrétariat de l'IRE (contact@ire.lu, 29 11 39 1).

PROGRAMME

1. AUDITS D'ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Formation 1.1 – Consolidation principes de base

Date :	28 septembre 2022, 9h à 18h
Intervenant :	Sebastian Kunrath, Manager Audit & Assurance, Deloitte Audit
Frais d'inscription :	EUR 550
Catégorie de la formation :	Etats financiers consolidés / Normes comptables internationales
Langue :	Français (le matériel est en anglais)
Nombre maximum de participants :	30
Public visé :	La formation s'adresse plutôt aux praticiens débutants, stagiaires, leurs collaborateurs. Les praticiens confirmés souhaitant un "refresher" sont également invités.
Notes :	Le nombre maximum de participants est présenté à titre indicatif. Ce nombre peut être modifié pour se conformer aux contraintes gouvernementales pour lutter contre la crise sanitaire du « COVID-19 » en vigueur au moment de la formation. Il est difficile de savoir où en sera la pendémie "Covid-19" au moment de la formation. Si la formation en présentiel n'était pas possible en raison des contraintes gouvernementales mises en œuvre pour lutter contre la pandémie, la formation sera soit convertie en Webinar soit reportée et les participants informés.

La formation porte sur les principaux principes comptables applicables en matière de consolidation (aspects normatifs et juridiques) en LuxGAAP et en IFRS. A l'issue de cette formation, les participants seront en mesure :

- d'identifier les exigences, les exemptions et les exclusions du périmètre de consolidation
- de comprendre :
  - les aspects clés auxquels il convient d'accorder une attention particulière lors de la consolidation, parmi lesquels les différentes méthodes de consolidation (intégrale, proportionnelle, mise en équivalence, les ajustements avec les parties liées, l'évaluation des actifs et passifs, l'identification de la contrepartie versée et le goodwill / badwill)
  - les étapes clés de la consolidation
  - les principales différences entre les LuxGAAP et les IFRS en matière de consolidation
- de déterminer :
  - quand une participation doit être traitée comme une entreprise « Associate » et quand elle doit être traitée comme une « Joint Venture » et faire la différence entre les deux
  - les ententes conjointes (« joint arrangements ») et comprendre les principales étapes de la comptabilisation de celle-ci

Une présentation des mises à jour normatives les plus récentes est incluse. La formation porte également sur les principaux aspects normatifs et juridiques et sera illustrée d'exemples mais pas d'études de cas complètes. Ce dernier point fait l'objet d'une formation distincte.

Formation 1.2 – Consolidation LuxGAAP Case Studies

Date:	12 October 2022, 9 am to 6 pm
Speaker:	Sebastian Kunrath, Manager Audit & Assurance, Deloitte Audit
Registration fee:	EUR 550
Category:	Consolidated financial statements / International Accounting Standards
Language:	English
Maximum number of participants:	30
Targeted audience:	This training is aimed at practitioners, trainees and other professionals interested in widening their knowledge in the field of consolidation.
Notes:	The maximum number of participants is given as an indication. This number may be modified to comply with government constraints to combat the "COVID-19" health crisis in force at the time of the training. It is difficult to know where the "Covid-19" will be at the time of the training. Should face-to-face training not be possible due to government constraints in the fight against the "Covid-19", the training will either be converted into a webinar or postponed and participants informed.

This training is about case studies related to the application of LuxGAAP main accounting principles of consolidation requirements. By attending this course, participant will:

- have a refresh about main accounting principles of consolidation under Lux GAAP
- analyse, via concrete examples, the consequences of changes in the consolidation perimeter and methods during a financial period
- have some case studies related to:
  - group restructuring, including intra-group acquisitions / disposals
  - companies that are holding a part of their own shares
  - series of companies consolidated through the equity method and the proportionate method
- work on:
  - a situation to consolidate companies using different currencies
  - a full and complete example of a first consolidation
  - specific situations and difficulties to identify scope of the consolidation and determine the appropriate consolidation method

The training will be an interactive practice session and an open discussion on the above-mentioned cases.

Formation 1.3 – Consolidation IFRS Case Studies

Date:	9 November 2022, 9 am to 12 am
Speaker:	Sebastian Kunrath, Manager Audit & Assurance, Deloitte Audit
Registration fee:	EUR 275
Category:	Consolidated financial statements / International Accounting Standards
Language:	English
Maximum number of participants:	30
Targeted audience:	This training is aimed at practitioners, trainees and other professionals interested in widening their knowledge in the field of consolidation.
Notes:	The maximum number of participants is given as an indication. This number may be modified to comply with government constraints to combat the "COVID-19" health crisis in force at the time of the training. It is difficult to know where the "Covid-19" will be at the time of the training. Should face-to-face training not be possible due to government constraints in the fight against the "Covid-19", the training will either be converted into a webinar or postponed and participants informed.

The session is about case studies related to the application of the IFRS main accounting principles of consolidation requirements. By attending this course, participant will:

- have a refresh about main accounting principles of consolidation under IFRS;
- work on specific situations and difficulties to assess the control;
- work on specific situations to identify an investment entity and consequences for a group;
- analyze, via concrete examples, the consequences of an acquisition performed by steps ("step-acquisition");
- work on a full and complete example of a first consolidation, including the identification of the assets acquired and the liabilities assumed as well as the calculation of the goodwill;
- have a case study in relation with the estimation of the non-controlling interest during a first consolidation.

The training will be an interactive practice session and an open discussion on the above-mentioned cases.

Formation 1.4 – Audit de consolidation

Date :	23 novembre 2022, 9h à 18h
Intervenant :	Sebastian Kunrath, Manager Audit & Assurance, Deloitte Audit
Frais d'inscription :	EUR 550
Catégorie de la formation :	États financiers consolidés / Audit de l'information financière
Langue :	Français (le matériel est en anglais)
Nombre maximum de participants :	30
Public visé :	La formation s'adresse aux praticiens débutants, stagiaires, leurs collaborateurs ainsi qu'aux praticiens confirmés souhaitant un "refresher".
Notes :	Le nombre maximum de participants est présenté à titre indicatif. Ce nombre peut être modifié pour se conformer aux contraintes gouvernementales pour lutter contre la crise sanitaire du « COVID-19 » en vigueur au moment de la formation. Il est difficile de savoir où en sera la pendémie "Covid-19" au moment de la formation. Si la formation en présentiel n'était pas possible en raison des contraintes gouvernementales mises en œuvre pour lutter contre la pandémie, la formation sera soit convertie en Webinar soit reportée et les participants informés.

La formation porte sur les méthodologies, les exigences et les meilleures pratiques à mettre en œuvre pour l'audit des états financiers consolidés préparés selon les LuxGAAP ou les IFRS. A l'issue de cette formation, les participants seront en mesure :

- de comprendre :
  - les exigences de consolidation : consolidation, exemption et exclusion du périmètre selon les normes Lux GAAP et IFRS
  - les principaux risques d'audit significatifs en relation avec les états financiers consolidés
  - les principaux défis auxquels les auditeurs pourraient être confrontés, y compris des dates de clôture différentes, l'accès limité aux auditeurs des composantes et les différentes méthodes comptables au sein du groupe
  - la relation entre l'auditeur du groupe et l'auditeur des composants
  - les exigences relatives au calcul de l'importance relative et du seuil de signification
  - la nature du travail à effectuer pour faire face au risque identifié au niveau consolidé
- d'identifier les entités composantes à sélectionner pour l'audit des informations incluses dans les états financiers consolidés
- de connaître les exigences en matière de communication et les attentes à long terme

La formation porte principalement sur les aspects normatifs et juridiques et favorisera la discussion / les échanges.

2. DEONTOLOGIE ET INDEPENDANCE

Formation 2.1 – Déontologie et indépendance du réviseur d'entreprises

Date :	4 octobre 2022, 9h à 13h
Intervenant :	Nicolas Tinant, Réviseur d'entreprises, Ernst & Young
Frais d'inscription :	EUR 275
Catégorie de la formation :	Déontologie et indépendance
Langue :	Français
Nombre maximum de participants :	30
Public visé :	La formation s'adresse notamment aux praticiens débutants, stagiaires, leurs collaborateurs ainsi qu'aux praticiens confirmés souhaitant un "refresher".
Notes :	Le nombre maximum de participants est présenté à titre indicatif. Ce nombre peut être modifié pour se conformer aux contraintes gouvernementales pour lutter contre la crise sanitaire du « COVID-19 » en vigueur au moment de la formation. Il est difficile de savoir où en sera la pendémie "Covid-19" au moment de la formation. Si la formation en présentiel n'était pas possible en raison des contraintes gouvernementales mises en œuvre pour lutter contre la pandémie, la formation sera soit convertie en Webinar soit reportée et les participants informés.

Dans un premier temps, le formateur passera en revue la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit, le règlement (UE) n° 537/2014 du 16 avril 2014 relatif aux exigences spécifiques applicables au contrôle légal des comptes des entités d'intérêt public, l'ensemble du code de déontologie tel qu'adopté par la Commission de Surveillance du Secteur Financier et le Code d'Ethique de l'IFAC. Ensuite, l'intervenant discutera des difficultés et des questions pratiques relatives à certaines dispositions de la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit et du règlement (UE) n° 537/2014.

La formation vise à débattre de manière interactive avec les participants sur les différents concepts abordés.

3. DROIT COMMERCIAL ET AUTRES LEGISLATIONS

Formation 3.1 – La titrisation : Cadre légal et fiscal (en distanciel)

Date :	28 février 2022, 9h à 13h
Intervenante :	Laura Archange, Senior Associate, Bank Lending & Structured Finance, Arendt & Medernach S.A.
Frais d'inscription :	EUR 450
Catégorie de la formation :	Droit commercial et fiscal
Langue :	Français (le matériel peut être en anglais)
Nombre maximum de participants :	25
Public visé :	Réviseurs d'entreprises / Experts-comptables, leurs stagiaires et leurs collaborateurs ainsi que tout autre professionnel intéressé qui souhaitent acquérir les fondamentaux du fonctionnement d'un véhicule de titrisation.

Cette formation vise à initier les participants aux aspects de titrisation dans une perspective de droit luxembourgeois et aborde le cadre juridique, fiscal et réglementaire de cette transaction au moyen d'exemples concrets. A l'issue de cette formation, les participants :

- auront acquis une vue globale des opérations de titrisation
- seront capables d'identifier les différents acteurs d'une opération de titrisation et de comprendre leur rôle dans une transaction
- appréhenderont les questions juridiques et fiscales liées à ces transactions

La formation traitera notamment les points suivants :

1. Cadre légal et réglementaire
   - Principales définitions
   - Analyse des évolutions législatives et réglementaires, notamment le projet de loi 7825
   - Principaux actifs
   - Quelle structure choisir ?
   - Surveillance prudentielle
2. Autres aspects pratiques
   - Compartiments : intérêt, création et fonctionnement
   - Recours limité et subordination
   - Autres aspects légaux
3. Traitement fiscal dont
   - TVA
   - Traités de double imposition
4. Intervenants et leur rôle
5. Qui sont les bénéficiaires effectifs : les actionnaires ou les détenteurs d'obligations (« bond holder »)
6. Cas pratiques

Formation 3.2 – Structuration des fonds alternatifs au Luxembourg – Principes fondamentaux

Date :	26 avril 2022, 10h à 13h
Intervenants :	Rodrigo Delcourt, Partner, Private Equity & Real Estate, Arendt & Medernach S.A. et Solvenn Lhez, Associate, Private Equity & Real Estate, Arendt & Medernach S.A.
Frais d'inscription :	EUR 450
Catégorie de la formation :	Droit commercial et fiscal
Langue :	Français (le matériel peut être en anglais)
Nombre maximum de participants :	25
Public visé :	Réviseurs d'entreprises / Experts-comptables, leurs stagiaires et leurs collaborateurs ainsi que tout autre professionnel intéressé qui souhaitent acquérir les fondamentaux du fonctionnement de la gestion d'un AIF.
Notes :	Le nombre maximum de participants est présenté à titre indicatif. Ce nombre peut être modifié pour se conformer aux contraintes gouvernementales pour lutter contre la crise sanitaire du « COVID-19 » en vigueur au moment de la formation. Il est difficile de savoir où en sera la pendémie "Covid-19" au moment de la formation. Si la formation en présentiel n'était pas possible en raison des contraintes gouvernementales mises en œuvre pour lutter contre la pandémie, la formation sera soit convertie en Webinar soit reportée et les participants informés.

Cette session de formation a pour objectif de fournir aux participants les concepts clés de la structuration et de la gestion des fonds AIF, ainsi que des explications sur les options de structuration des fonds Private Equity et Real Estate.

La formation traitera notamment les points suivants :

1. La boîte à outils luxembourgeoise : les véhicules d'investissement au Luxembourg
2. Aperçu du secteur du PE/RE
   - Les concepts du PE/RE
   - Principes fondamentaux de la structuration
3. Considérations relatives à l'AIFMD
   - Structure et fonctions des gestionnaires de fonds alternatifs
   - Règles organisationnelles, conditions de fonctionnement
   - Distribution des fonds alternatifs - commercialisation avec et sans passeport européen

Formation 3.3 – Le régime des administrateurs et des dirigeants en droit luxembourgeois

Date :	29 avril 2022, 9h à 11h
Intervenant :	Benoît Chambon, Associate, Private Equity & Real Estate, Arendt & Medernach SA.
Frais d'inscription :	EUR 390
Catégorie de la formation :	Droit commercial et fiscal
Langue :	Français (le matériel peut être en anglais)
Nombre maximum de participants :	25
Public visé :	Réviseurs d'entreprises / Experts-comptables, leurs stagiaires et leurs collaborateurs ainsi que tout autre professionnel intéressé par le sujet.
Notes :	Le nombre maximum de participants est présenté à titre indicatif. Ce nombre peut être modifié pour se conformer aux contraintes gouvernementales pour lutter contre la crise sanitaire du « COVID-19 » en vigueur au moment de la formation. Il est difficile de savoir où en sera la pendémie "Covid-19" au moment de la formation. Si la formation en présentiel n'était pas possible en raison des contraintes gouvernementales mises en œuvre pour lutter contre la pandémie, la formation sera soit convertie en Webinar soit reportée et les participants informés.

Cette de formation a pour objectif de :

- permettre aux participant d'assimiler les différents modes d'organisation de la gestion d'une société luxembourgeoise, dans la théorie et la pratique ;
- comprendre les devoirs et responsabilités des administrateurs et dirigeants, ainsi que les difficultés qu'ils peuvent rencontrer.

La formation traitera notamment les points suivants :

1. Gouvernance interne
   - Concept : quelques explications liminaires
   - Objectifs
2. Quelques principes de base - rappel
   - Pouvoirs des organes de gestion
   - Début et fin du mandat des membres des organes de gestion
   - Délégations de pouvoirs
3. Obligations légales et règles de bonne conduite
   - Une accumulation de dispositions légales et réglementaires
   - Obligations de base et normes de diligence
   - Obligations accessoires résultant des obligations de base
4. Responsabilités
   - Responsabilité civile :
     - ✓ Erreurs de gestion
     - ✓ Infractions à la loi sur les sociétés commerciales ou les statuts
     - ✓ Responsabilité délictuelle pour faute
   - Responsabilité dans le cas particulier de sociétés en difficultés financières
5. Recommandations et tendances en matière de gouvernance

Formation 3.4 – Structuration des fonds alternatifs au Luxembourg – Aspects fiscaux

Date :	5 mai 2022, 9h à 12h
Intervenant :	Yves Philippart de Foy, Counsel, Tax Law, Arendt & Medernach S.A.
Frais d'inscription :	EUR 410
Catégorie de la formation :	Droit commercial et fiscal
Langue :	Français (le matériel peut être en anglais)
Nombre maximum de participants :	25
Public visé :	Tout professionnel intéressé par la fiscalité et possédant déjà des connaissances de base sur le sujet.
Notes :	Le nombre maximum de participants est présenté à titre indicatif. Ce nombre peut être modifié pour se conformer aux contraintes gouvernementales pour lutter contre la crise sanitaire du « COVID-19 » en vigueur au moment de la formation. Il est difficile de savoir où en sera la pendémie "Covid-19" au moment de la formation. Si la formation en présentiel n'était pas possible en raison des contraintes gouvernementales mises en œuvre pour lutter contre la pandémie, la formation sera soit convertie en Webinar soit reportée et les participants informés.

Cette session de formation a pour objectif de fournir aux participants les concepts clés de la structuration des fonds AIF dans les domaines du Private Equity, du Real Estate et des fonds de dette, ainsi que les impacts d'un point de vue fiscal. Elle fournira aux participants de nombreux exemples pratiques, avec un accent particulier sur les marchés français et allemand. Il permettra également aux participants de bien comprendre les nouvelles mesures fiscales à prendre en compte lors de la structuration d'un fonds ou de ses acquisitions.

La formation traitera notamment les points suivants :

- La boîte à outils luxembourgeoise : les véhicules d'investissement au Luxembourg
- Vue d'ensemble des principaux concepts fiscaux luxembourgeois relatifs aux véhicules de détention et de fonds
- Focus sur les nouvelles mesures fiscales affectant toute structuration / transaction de fonds (règles de limitation des intérêts, règles anti-hybrides)
- Exemples spécifiques de structuration de fonds (fonds de créances, fonds immobiliers, fonds avec des investisseurs résidents allemands, etc.)

Formation 3.5 – Environmental, Social and Governance - What you need to know

Date:	12 May 2022, 9 am to 12 am
Speaker:	Xavier Sans Sansa, Commission de Surveillance du Secteur Financier, Banking Regulation and Implementation
Registration fee:	EUR 275
Category:	Commercial and tax legislations
Language:	English
Maximum number of participants:	30
Targeted audience:	This training is aimed at practitioners and other professionals wishing to acquire basic knowledge on the subject.
Notes:	The maximum number of participants is given as an indication. This number may be modified to comply with government constraints to combat the "COVID-19" health crisis in force at the time of the training. It is difficult to know where the "Covid-19" will be at the time of the training. Should face-to-face training not be possible due to government constraints in the fight against the "Covid-19", the training will either be converted into a webinar or postponed and participants informed.

This training will provide participants with an overview of the different concepts, European and national developments and the impact on ESG reporting for companies. More specifically, the training has the following objectives:

- explain the fundamental concepts related to sustainable finance (ESG definitions, double materiality perspective, ESG, climate risk, physical risks, transition risks…)
- introduce the key features of an environmentally sustainable activity as per the EU taxonomy and its disclosure requirements
- clarify the main obligation of the disclosure regime introduced by the SFDR
- provide a regulatory overview of EU directives and regulations on the field of sustainable finance as proposed by the EU Commission Renewed sustainable finance strategy course of development or implementation (e.g. MIFID, CSRD or Green Bond Standard amongst others).

The content of the presentation is subject to change to consider possible developments at international and national level as of the date of the training.

The written and oral content of the presentation as well as the techniques or methods used are the sole responsibility of the speaker and not his employer.

Formation 3.6 – Real Estate / Private Equity : Boîte à outils du Luxembourg

Date :	30 mai 2022, 9h30 à 13h00
Intervenants :	Rodrigo Delcourt, Partner, Private Equity & Real Estate, Arendt & Medernach S.A. et Solvenn Lhez, Associate, Private Equity & Real Estate, Arendt & Medernach S.A.
Frais d'inscription :	EUR 425
Catégorie de la formation :	Droit commercial et fiscal
Langue :	Français (le matériel peut être en anglais)
Nombre maximum de participants :	25
Public visé :	Réviseurs d'entreprises / Experts-comptables, leurs stagiaires et leurs collaborateurs ainsi que tout autre professionnel intéressé par la gestion des fonds AIF.
Notes :	Le nombre maximum de participants est présenté à titre indicatif. Ce nombre peut être modifié pour se conformer aux contraintes gouvernementales pour lutter contre la crise sanitaire du « COVID-19 » en vigueur au moment de la formation. Il est difficile de savoir où en sera la pendémie "Covid-19" au moment de la formation. Si la formation en présentiel n'était pas possible en raison des contraintes gouvernementales mises en œuvre pour lutter contre la pandémie, la formation sera soit convertie en Webinar soit reportée et les participants informés.

L'intervenant passera en revue les principales exigences et aspects juridiques et réglementaires pour la mise en place et le lancement de structures de fonds PE/RE luxembourgeoises dans une perspective à la fois réglementée et non réglementée, tout en abordant les principaux concepts clés de l'AIFMD.

La formation traitera notamment les points suivants :

- Présentation des différents véhicules d'investissement au Luxembourg : formes juridiques et régime réglementaire
- Aperçu des secteurs PE/RE
- Concepts clés de l'AIFMD

Formation 3.7 – Real Estate / Private Equity : Structuration du fonds et termes clés

Date :	31 mai 2022, 9h30 à 13h00
Intervenants :	Rodrigo Delcourt, Partner, Private Equity & Real Estate, Arendt & Medernach S.A. et Solvenn Lhez, Associate, Private Equity & Real Estate, Arendt & Medernach S.A.
Frais d'inscription :	EUR 425
Catégorie de la formation :	Droit commercial et fiscal
Langue :	Français (le matériel peut être en anglais)
Nombre maximum de participants :	25
Public visé :	Réviseurs d'entreprises / Experts-comptables, leurs stagiaires et leurs collaborateurs ainsi que tout autre professionnel intéressé par la gestion des fonds AIF.
Notes :	Le nombre maximum de participants est présenté à titre indicatif. Ce nombre peut être modifié pour se conformer aux contraintes gouvernementales pour lutter contre la crise sanitaire du « COVID-19 » en vigueur au moment de la formation. Il est difficile de savoir où en sera la pendémie "Covid-19" au moment de la formation. Si la formation en présentiel n'était pas possible en raison des contraintes gouvernementales mises en œuvre pour lutter contre la pandémie, la formation sera soit convertie en Webinar soit reportée et les participants informés.

L'intervenant aidera les participants à améliorer leur connaissance de la structuration des fonds PE/RE en mettant l'accent sur les aspects de la structuration (comment déterminer la forme et le régime juridiques les plus efficaces, les termes et conditions clés, les clauses typiques et les principaux mécanismes).

La formation traitera notamment les points suivants :

- Aperçu des principales caractéristiques des fonds PE/RE et des termes typiques inclus dans la documentation
- Cas pratiques

Formation 3.8 – Droit des sociétés – Les notions indispensables

Date :	14 juin 2022, 9h à 12h
Intervenants :	Philippe Harles, Counsel, Corporate Law, Arendt & Medernach S.A. et Natalia Tsirmpa, Associate, Corporate Law, Arendt & Medernach S.A.
Frais d'inscription :	EUR 410
Catégorie de la formation :	Droit commercial et fiscal
Langue :	Français (le matériel peut être en anglais)
Nombre maximum de participants :	25
Public visé :	Toute personne souhaitant se familiariser avec le droit des sociétés luxembourgeois (collaborateurs juniors, professionnels nouvellement arrivés au Luxembourg ou ceux souhaitant un « refrescher »).
Notes :	Le nombre maximum de participants est présenté à titre indicatif. Ce nombre peut être modifié pour se conformer aux contraintes gouvernementales pour lutter contre la crise sanitaire du « COVID-19 » en vigueur au moment de la formation. Il est difficile de savoir où en sera la pendémie "Covid-19" au moment de la formation. Si la formation en présentiel n'était pas possible en raison des contraintes gouvernementales mises en œuvre pour lutter contre la pandémie, la formation sera soit convertie en Webinar soit reportée et les participants informés.

La formation vise à donner les fondamentaux en droit des sociétés luxembourgeois. Les experts donnent également un aperçu des tendances récentes et de leurs impacts sur la pratique du marché.

La formation traitera notamment les points suivants :

- Sources et bases du droit des sociétés luxembourgeois
- Cadre général des dernières réformes
- Les différentes formes de sociétés
- S.à r.l. : plus de flexibilité pour une success story
- S.A. : Protection accrue des actionnaires
- Perspectives futures
- Questions / réponses

Formation 3.9 – FIAR et autres structures de fonds alternatifs

Date :	17 juin 2021, 9h à 13h
Intervenants :	Carl de la Chapelle, Counsel, Private Equity & Real Estate, Arendt & Medernach S.A. et Lara Forte, Senior Associate, Private Equity & Real Estate, Arendt & Medernach S.A.
Frais d'inscription :	EUR 450
Catégorie de la formation :	Droit commercial et fiscal
Langue :	Français (le matériel peut être en anglais)
Nombre maximum de participants :	25
Public visé :	Réviseurs d'entreprises / Experts-comptables, leurs stagiaires et leurs collaborateurs ainsi que tout autre professionnel intéressé par les questions et sujets liés aux véhicules d'investissement alternatifs.
Notes :	Le nombre maximum de participants est présenté à titre indicatif. Ce nombre peut être modifié pour se conformer aux contraintes gouvernementales pour lutter contre la crise sanitaire du « COVID-19 » en vigueur au moment de la formation. Il est difficile de savoir où en sera la pendémie "Covid-19" au moment de la formation. Si la formation en présentiel n'était pas possible en raison des contraintes gouvernementales mises en œuvre pour lutter contre la pandémie, la formation sera soit convertie en Webinar soit reportée et les participants informés.

La formation a pour objectif de fournir aux participants une connaissance de base des caractéristiques clés du dernier type de fonds d'investissement alternatif luxembourgeois, le fonds de d'investissement alternatif réservé (FIAR), ainsi que des nouveaux labels de fonds introduits au niveau européen, en l'occurrence les fonds de capital-risque européens (EuVECA), les fonds d'entrepreneuriat social européens (EuSEF) ainsi que les fonds européens d'investissement à long terme (ELTIF).

Les intervenants examineront les principales exigences légales et réglementaires ainsi que les principaux aspects de la mise en place et du lancement de structures de fonds d'investissement alternatifs au Luxembourg, ainsi que les options de structuration envisageables.

La formation mettra également en lumière les interactions entre les nouveaux labels et la Directive concernant les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (AIFMD).

La formation traitera notamment les points suivants :

- Objectifs sous-jacents de l'introduction du FIAR et des nouveaux labels et opportunités de structuration
- Caractéristiques du FIAR et des nouveaux labels
- Exigences légales et réglementaires
- Processus légal et réglementaire précédant le lancement
- Interaction avec l'AIFMD

Le contenu de la présentation est susceptible d'évoluer pour tenir compte d'éventuelles évolutions législatives ou réglementaires à venir ou pour tenir compte des mesures de transposition prises en droit luxembourgeois.

Formation 3.10 – Actualité en droit comptable luxembourgeois

Date :	8 décembre 2022, 9h à 12h
Intervenant :	David Burbi, Chargé de cours associé à l'Université du Luxembourg, Directeur de la Commission des Normes Comptables
Frais d'inscription :	EUR 275
Catégorie de la formation :	Droit commercial et fiscal
Langue :	Français
Nombre maximum de participants :	30
Public visé :	La formation s'adresse aux praticiens, à leurs stagiaires et collaborateurs ainsi qu'à tout professionnel comptable confirmé et autres professionnels souhaitant être informés des nouveautés et évolutions en cours en matière de droit comptable.
Notes :	Le nombre maximum de participants est présenté à titre indicatif. Ce nombre peut être modifié pour se conformer aux contraintes gouvernementales pour lutter contre la crise sanitaire du « COVID-19 » en vigueur au moment de la formation. Il est difficile de savoir où en sera la pendémie "Covid-19" au moment de la formation. Si la formation en présentiel n'était pas possible en raison des contraintes gouvernementales mises en œuvre pour lutter contre la pandémie, la formation sera soit convertie en Webinar soit reportée et les participants informés.

La formation aura pour objet de brosser un panorama des principales nouveautés et évolutions en cours en matière de droit comptable luxembourgeois des douze mois précédents la présente formation. Durant cette session, seront passés en revue notamment :

- Les développements législatifs et réglementaires en cours et à venir
- Les avis et Q&A de la Commission des Normes Comptables et autres communications à caractère doctrinal
- Les évolutions en matière de collecte de l'information comptable (p.ex. : plateforme/dépôt eCDF)
- Un aperçu des principales actualités comptables européennes et internationales

Le programme sera adapté en fonction de l'évolution de l'actualité comptable jusqu'à la date de la formation.

4. FISCALITE DIRECTE ET INDIRECTE

Formation 4.1 – Maitriser et pratiquer les concepts-clés en matière d'impôts directs (en distanciel)

Date :	24 mars 2022, 9h à 13h
Intervenants :	Ricardo da Silva, Senior Officer, Arendt Services S.A. et Bastien Delepine, Senior Manager Tax Solutions, Arendt Services S.A.
Frais d'inscription :	EUR 450
Catégorie de la formation :	Droit commercial et fiscal
Langue :	Français (le matériel peut être en anglais)
Nombre maximum de participants :	25
Public visé :	Tout professionnel intéressé par la fiscalité et possédant déjà des connaissances de base sur le sujet.

Les participants auront l'occasion de comprendre et de pratiquer certains concepts-clés du paysage fiscal luxembourgeois en matière d'impôts directs.

La formation traitera notamment les points suivants :

- Les prix de transfert d'un point de vue « tax compliance »
- La devise étrangère et la fiscalité
- Les sociétés de personnes – aspects fiscaux
- ATAD I et II en résumé
  - Le point pratique sur les règles de limitation des intérêts
  - Le point pratique sur les règles relatives aux sociétés étrangères contrôlées (SEC/ CFC)

Le contenu de la présentation est susceptible d'évoluer pour tenir compte d'éventuelles évolutions législatives ou réglementaires à venir ou pour tenir compte des mesures de transposition prises en droit luxembourgeois.

Formation 4.2 – La mise en place de DAC 6 au Luxembourg

Date :	6 mai 2022, 10h à 12h
Intervenant :	Adnand Sulejmani, Advisor, Tax Law and Private Wealth, Arendt & Medernach S.A.
Frais d'inscription :	EUR 330
Catégorie de la formation :	Droit commercial et fiscal
Langue :	Français (le matériel peut être en anglais)
Nombre maximum de participants :	25
Public visé :	Tout professionnel intéressé par la fiscalité et possédant déjà des connaissances de base sur le sujet.
Notes :	Le nombre maximum de participants est présenté à titre indicatif. Ce nombre peut être modifié pour se conformer aux contraintes gouvernementales pour lutter contre la crise sanitaire du « COVID-19 » en vigueur au moment de la formation. Il est difficile de savoir où en sera la pendémie "Covid-19" au moment de la formation. Si la formation en présentiel n'était pas possible en raison des contraintes gouvernementales mises en œuvre pour lutter contre la pandémie, la formation sera soit convertie en Webinar soit reportée et les participants informés.

La loi du 25 mars 2020 (ou « *Loi DAC 6* ») introduit une obligation de déclaration aux autorités fiscales, par les intermédiaires ou le contribuable concerné, de certaines informations en relation avec les dispositifs transfrontières qui rentrent dans le champ d'application de la loi.

Cette séance de formation permettra à chaque participant d'avoir une vue d'ensemble du champ d'application de la Loi DAC 6 et des obligations déclaratives qui en découlent, et pourra poser ses questions aux intervenants experts en la matière.

La formation traitera notamment les points suivants :

- Contexte
- Personnes soumises à l'obligation de déclaration
- Identification des dispositifs transfrontières devant faire l'objet d'une déclaration
- Informations divulguées et conséquences pratiques

Le contenu de la présentation est susceptible d'évoluer pour tenir compte d'éventuelles évolutions législatives ou réglementaires à venir ou pour tenir compte des mesures de transposition prises en droit luxembourgeois.

5. NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES

Formation 5.1 – IFRS 9 – Dépréciation des actifs financiers

Date :	21 septembre 2022, 9h à 18h
Intervenant :	Philippe Longerstaey, maître de conférences honoraire à la Solvay Brussels School of Economics and Management, CPA (New York), CFA et CAIA
Frais d'inscription :	EUR 550
Catégorie de la formation :	Normes comptables internationales
Langue :	Français
Nombre maximum de participants :	30
Public visé :	La formation s'adresse aux praticiens, stagiaires et leurs collaborateurs ayant une connaissance de base des normes comptables internationales.
Notes :	Le nombre maximum de participants est présenté à titre indicatif. Ce nombre peut être modifié pour se conformer aux contraintes gouvernementales pour lutter contre la crise sanitaire du « COVID-19 » en vigueur au moment de la formation. Il est difficile de savoir où en sera la pendémie "Covid-19" au moment de la formation. Si la formation en présentiel n'était pas possible en raison des contraintes gouvernementales mises en œuvre pour lutter contre la pandémie, la formation sera soit convertie en Webinar soit reportée et les participants informés.

Cette formation traite en détail de l'approche prescrite par la norme IFRS 9 quant à l'évaluation des pertes de crédit attendues sur certains actifs financiers (le modèle des trois catégories de risque) et les diverses composantes entrant dans l'estimation de celles-ci (probabilité de défaut, exposition au risque de défaut, taux de perte en cas de défaut).

La formation combine la présentation des exigences de la norme IFRS 9, la discussion de cas d'espèce et la revue des pratiques courantes en la matière. L'impact d'événements significatifs (crise du coronavirus et Brexit) sur l'évaluation des pertes de crédit sera également abordé.

Formation 5.2 – IFRS 9 / LuxGAAP – Comptabilisation et décomptabilisation des actifs et des passifs financiers

Date :	19 octobre 2022, 9h à 18h
Intervenant :	Philippe Longerstaey, maître de conférences honoraire à la Solvay Brussels School of Economics and Management, CPA (New York), CFA et CAIA
Frais d'inscription :	EUR 550
Catégorie de la formation :	Normes comptables internationales
Langue :	Français
Nombre maximum de participants :	30
Public visé :	La formation s'adresse aux praticiens, stagiaires et leurs collaborateurs ayant une connaissance de base des normes comptables internationales.
Notes :	Le nombre maximum de participants est présenté à titre indicatif. Ce nombre peut être modifié pour se conformer aux contraintes gouvernementales pour lutter contre la crise sanitaire du « COVID-19 » en vigueur au moment de la formation. Il est difficile de savoir où en sera la pendémie "Covid-19" au moment de la formation. Si la formation en présentiel n'était pas possible en raison des contraintes gouvernementales mises en œuvre pour lutter contre la pandémie, la formation sera soit convertie en Webinar soit reportée et les participants informés.

La dé-comptabilisation des actifs et des passifs financiers est une matière complexe dans tous les référentiels comptables nationaux et internationaux. Outre la présentation du modèle prescrit par la norme IFRS 9, la formation s'attachera à analyser en détail des transactions comme le prêt de créances, l'accord de rachat d'instruments financiers, l'affacturage, l'affacturage inversé, l'échange de dettes contre des instruments de capitaux propres, le moratoire sur le remboursement de dettes, etc. La formation combine la revue de la théorie et la discussion de cas pratiques.

Formation 5.3 – Introduction aux instruments dérivés

Date :	16 novembre 2022, 9h à 18h
Intervenant :	Philippe Longerstaey, maître de conférences honoraire à la Solvay Brussels School of Economics and Management, CPA (New York), CFA et CAIA
Frais d'inscription :	EUR 550
Catégorie de la formation :	Normes comptables internationales
Langue :	Français
Nombre maximum de participants :	30
Public visé :	La formation s'adresse aux praticiens, stagiaires, leurs collaborateurs et les autres professionnels du chiffre. Une connaissance de base des IFRS est souhaitable.
Notes :	Le nombre maximum de participants est présenté à titre indicatif. Ce nombre peut être modifié pour se conformer aux contraintes gouvernementales pour lutter contre la crise sanitaire du « COVID-19 » en vigueur au moment de la formation. Il est difficile de savoir où en sera la pendémie "Covid-19" au moment de la formation. Si la formation en présentiel n'était pas possible en raison des contraintes gouvernementales mises en œuvre pour lutter contre la pandémie, la formation sera soit convertie en Webinar soit reportée et les participants informés.

La formation a pour objectif d'expliquer en quoi consiste les instruments dérivés (contrats à terme, futures, swaps, options) leur fonctionnement et leurs possibles usages (couverture, spéculation, etc.) ainsi que leur traitement comptable, tant selon les normes IFRS que selon les LUXGAAP.

Formation 5.4 – Wirecard, Greensill et Archegos : les leçons à tirer en comptabilité et en audit

Date :	14 décembre 2022, 9h à 13h
Intervenant :	Philippe Longerstaey, maître de conférences honoraire à la Solvay Brussels School of Economics and Management, CPA (New York), CFA et CAIA
Frais d'inscription :	EUR 550
Catégorie de la formation :	Normes comptables internationales / Audit de l'information financière
Langue :	Français
Nombre maximum de participants :	30
Public visé :	La formation s'adresse aux praticiens, stagiaires, leurs collaborateurs et les autres professionnels du chiffre.
Notes :	Le nombre maximum de participants est présenté à titre indicatif. Ce nombre peut être modifié pour se conformer aux contraintes gouvernementales pour lutter contre la crise sanitaire du « COVID-19 » en vigueur au moment de la formation. Il est difficile de savoir où en sera la pendémie "Covid-19" au moment de la formation. Si la formation en présentiel n'était pas possible en raison des contraintes gouvernementales mises en œuvre pour lutter contre la pandémie, la formation sera soit convertie en Webinar soit reportée et les participants informés.

Trois scandales financiers et comptables ont fait la une de la presse financière en 2020 et 2021 : Wirecard, Greensill et Archegos. Chacun d'entre eux soulève plusieurs questions de comptabilité et d'audit, comme l'affacturage inversé, les swaps de rendement total, la confirmation des soldes bancaires, le scepticisme professionnel, la prise en compte des indices de fraude et d'autres matières qui seront passées en revue sur la base des plus récentes informations disponibles.

Formation 5.5 – Valuation of unlisted assets (real estate, private equity)

Date:	5th December 2022, 9am to 6pm
Speaker:	Wenda Jacamon, Internal audit at the European Investment Bank
Registration fee:	EUR 550
Category:	International accounting standards / Audit of financial information
Language:	English
Maximum number of participants:	30
Targeted audience:	This training is designed for beginners who are looking to understand the concept of valuation and get a working knowledge of how the concept is applied in the real-world valuation practice.
Notes:	The maximum number of participants is given as an indication. This number may be modified to comply with government constraints to combat the "COVID-19" health crisis in force at the time of the training. It is difficult to know where the "Covid-19" will be at the time of the training. Should face-to-face training not be possible due to government constraints in the fight against the "Covid-19", the training will either be converted into a webinar or postponed and participants informed.

This course on valuation starts with an introduction of valuation concept, different definition of values and how they are used. It then goes on to comparing valuation approaches, which are most commonly used by practitioners. In each approach we will discuss different methods or techniques with working examples. The course then moved on to common valuation mistakes as well as the key points to look for when reviewing a valuation report. A dedicated section is given to real estate valuation, which require distinct consideration from business valuation.

This course is designed for beginners who are looking to understand the concept of valuation and get a working knowledge of how the concept is applied in the real-world valuation practice. Reviewers and auditors will also find it useful as the course will discuss what to look for when they review a valuation report and common valuation mistakes.

Program

Part 1: Fundamental principles of valuation

- Definition and bases of value
- Principal valuation methodologies
- Case study 1
- Market approach
  - Comparable transactions
  - Comparable company
- Income approach
  - Discounted cash flows
  - Direct capitalization
- Cost approach
- Case study 2
- Common valuation errors

Part 2: Let's look into real estate

- Common procedures for real estate valuation
- RICS handbook requirements
- What to look for when reviewing a real estate valuation

Summary and questions

The written and oral content of the presentation as well as the techniques or methods used are the sole responsibility of the speaker and not her employer.

6. NORMES D'AUDIT INTERNATIONALES

Formation 6.1 – ISA « Do's and don't »

Date :	19 septembre 2022, 14h à 18h
Intervenante :	Bénédicte Vessié, professeur invité à l'Université Catholique de Louvain – Louvain School of Management et Présidente du Collège de Supervision des Réviseurs d'entreprises (Belgique)
Frais d'inscription :	EUR 275
Catégorie de la formation :	Audit de l'information financière
Langue :	Français
Nombre maximum de participants :	30
Public visé :	La formation s'adresse aux praticiens, stagiaires et collaborateurs ayant une bonne connaissance des normes internationales d'audit.
Notes :	Le nombre maximum de participants est présenté à titre indicatif. Ce nombre peut être modifié pour se conformer aux contraintes gouvernementales pour lutter contre la crise sanitaire du « COVID-19 » en vigueur au moment de la formation. Il est difficile de savoir où en sera la pendémie "Covid-19" au moment de la formation. Si la formation en présentiel n'était pas possible en raison des contraintes gouvernementales mises en œuvre pour lutter contre la pandémie, la formation sera soit convertie en Webinar soit reportée et les participants informés.

Les normes ISQC1 et ISA constituent le cadre réglementaire de l'auditeur, mais leur formulation théorique et généraliste ne permet pas toujours d'appréhender la pratique de façon concrète.

La formation proposée inverse l'étude classique des normes, et propose uniquement des cas concrets de pratique qui soit constituent de bonnes pratiques, soit au contraire peuvent être constitutifs de manquements à des degrés divers de gravité.

Uniquement sur base d'études de cas, la formation propose de parcourir certains points normatifs des normes suivantes :

- ISQC1 : Contrôle qualité des cabinets
- Série 300 : Processus d'audit
- Série 500 : Techniques particulières
- Série 700 : Rapport d'audit

La formation ne propose pas une étude approfondie des normes, mais vise à sensibiliser les auditeurs aux pratiques et écueils à éviter dans l'application du cadre normatif.

Une attention particulière est accordée à l'interaction avec les participants.

Formation 6.2 – Normes internationales de gestion de la qualité 1 & 2 (« ISQM »)

Date :	3 octobre 2022, 14h à 18h
Intervenante :	Bénédicte Vessié, professeur invité à l'Université Catholique de Louvain – Louvain School of Management et Présidente du Collège de Supervision des Réviseurs d'entreprises (Belgique)
Frais d'inscription :	EUR 275
Catégorie de la formation :	Audit de l'information financière
Langue :	Français
Nombre maximum de participants :	30
Public visé :	La formation s'adresse aux collaborateurs ayant déjà une expérience en audit et aux praticiens confirmés.
Notes :	Le nombre maximum de participants est présenté à titre indicatif. Ce nombre peut être modifié pour se conformer aux contraintes gouvernementales pour lutter contre la crise sanitaire du « COVID-19 » en vigueur au moment de la formation. Il est difficile de savoir où en sera la pendémie "Covid-19" au moment de la formation. Si la formation en présentiel n'était pas possible en raison des contraintes gouvernementales mises en œuvre pour lutter contre la pandémie, la formation sera soit convertie en Webinar soit reportée et les participants informés.

Les normes ISQM 1 & 2 comprennent une nouvelle approche proactive et fondée sur le risque pour assurer l'efficacité des systèmes de gestion des risques des cabinets, qui sont la pierre angulaire de la qualité au niveau des missions. Cette nouvelle approche améliore l'adaptabilité des normes parce qu'elle favorise un système adapté à la nature et à la situation du cabinet et de ses missions. Elles seront effectives le 15 décembre 2022 et remplaceront la précédente norme internationale sur le contrôle qualité ("ISQC1"). La formation aura pour objectif de :

- Présenter les normes ISQM 1 & 2 ;
- Mettre en évidence les évolutions normatives ;
- Détailler les implications pratiques au niveau de l'organisation des cabinets.

Une attention particulière est accordée à l'interaction avec les participants.

Le contenu de la présentation est susceptible d'évoluer pour tenir compte d'éventuelles évolutions d'ici la date de la formation.

Formation 6.3 – Qualité des audits : Constatations de l'autorité de supervision publique et de « International Forum of Independent Audit Regulators (IFIAR) »

Date :	17 octobre 2022, 14h à 18h
Intervenante :	Bénédicte Vessié, professeur invité à l'Université Catholique de Louvain – Louvain School of Management et Présidente du Collège de Supervision des Réviseurs d'entreprises (Belgique)
Frais d'inscription :	EUR 275
Catégorie de la formation :	Audit de l'information financière
Langue :	Français
Nombre maximum de participants :	30
Public visé :	La formation s'adresse aux collaborateurs ayant déjà une expérience en audit et aux praticiens confirmés.
Notes :	Le nombre maximum de participants est présenté à titre indicatif. Ce nombre peut être modifié pour se conformer aux contraintes gouvernementales pour lutter contre la crise sanitaire du « COVID-19 » en vigueur au moment de la formation. Il est difficile de savoir où en sera la pendémie "Covid-19" au moment de la formation. Si la formation en présentiel n'était pas possible en raison des contraintes gouvernementales mises en œuvre pour lutter contre la pandémie, la formation sera soit convertie en Webinar soit reportée et les participants informés.

En vertu de la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit, les réviseurs d'entreprises agréés et les cabinets de révision agréés sont soumis, pour les missions qu'ils effectuent dans les domaines du contrôle légal des comptes, à un examen d'assurance qualité organisé selon des modalités définies par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) en tant qu'autorité de supervision de la profession de l'audit. Chaque année dans son rapport d'activité, la CSSF fait part des principaux points relevés lors des examens d'assurance qualité.

Cette formation a pour objectif de donner aux professionnels une vue globale des principales faiblesses identifiées par la CSSF en examinant les principaux points relevés lors des examens des dernières années, tels qu'ils sont repris dans le rapport d'activité de la CSSF. L'intervenante détaillera également les observations soulevées par l'organisme européen « IFIAR ». L'objectif n'est donc pas un approfondissement de ces différents points mais bien une revue des points d'attention en faisant le lien avec les exigences normatives ainsi qu'avec des exemples de programme de travail. Pour chaque faiblesse identifiée seront donc relevés :

- La description du manquement
- Le détail des exigences normatives ISA y relatives
- Les documents de travail type qui pourraient être utilisés pour palier à cette déficience

7. PREVENTION DU BLANCHIMENT ET DU FINANCEMENT DU TERRORISME

Formation 7.1 – Normes LBC/FT Internationales – Ce que vous devez savoir (en distanciel)

Date :	1er mars 2022, 8h30 à 13h00
Intervenante :	Jacqueline Arend, Commission de Surveillance du Secteur Financier, Agrément et surveillance des GFI et des organismes de titrisation
Frais d'inscription :	EUR 350
Catégorie de la formation :	Lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme
Langue :	Français (le matériel peut être en anglais)
Nombre maximum de participants :	30
Public visé :	La formation s'adresse aux praticiens, stagiaires et collaborateurs intéressés par le sujet qui possède déjà une connaissance de base de la législation luxembourgeoise en matière de lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme.

Cette formation permettra aux participants d'avoir un aperçu des différentes normes internationales ainsi que sur les organismes émetteurs qui leur permettra de mieux comprendre les sources du droit luxembourgeois. Les sujets suivants seront traités tout au long de la formation :

- Introduction
- Groupe d'action financière (GAFI)
  - Présentation et objectifs
  - Les 40 recommandations
  - Les déclarations publiques relatives aux pays
  - La méthodologie d'évaluation mutuelle
- Les entités régionales de type « GAFI »
  - Présentation des entités les plus importantes
- Comité de Bâle
  - Présentation de l'organisme et des lignes directrices
- Union européenne
  - Les directives LBC/FT I à V
  - Le « nouveau paquet » AML de juillet 2021
- Autres groupes / entités
  - Groupe Egmont des Cellules de renseignements financier
  - Groupe Wolfsberg
  - La banque Mondiale et le Fonds Monétaire International
- Législation ayant un impact sur le Luxembourg (mais pas que …)
  - Principales sections du « Patriot Act » américain
- « Wrap-up »

Le contenu de la présentation est susceptible d'évoluer pour tenir compte d'éventuelles évolutions au niveau international et au niveau national.

Le contenu écrit et oral de la présentation ainsi que les techniques ou méthodes utilisées n'engagent que l'intervenant et non son employeur.

Formation 7.2 – Spotlight on corruption, insider threat – Are You Aware, Are You Prepared ?

Date:	22 March 2022, 9 am to 5 pm
Speaker:	Grahame White, Analysis International LTD
Registration fee:	EUR 550
Category:	Fight against money laundering and terrorism financing
Language:	English
Maximum number of participants:	20
Targeted audience:	This training is aimed at practitioners and other professionals interested in widening their knowledge of AML/CFT primary offences.
Notes:	The maximum number of participants is given as an indication. This number may be modified to comply with government constraints to combat the "COVID-19" health crisis in force at the time of the training. It is difficult to know where the "Covid-19" will be at the time of the training. Should face-to-face training not be possible due to government constraints in the fight against the "Covid-19", the training will either be converted into a webinar or postponed and participants informed.

The aim of the training is to create a greater awareness of the necessary Anti-Corruption measures required to minimise the risk to those operating in the regulated sectors. It has been designed to incorporate instructor-lead delivery of real-life case studies as well as sessions for participants to discuss techniques in analysis, critical thinking, and investigation skills. Attendees will also grasp a greater understanding of the insider threat to data and employees particularly in the light of the Covid pandemic.

Learning Outcomes

- Understand the need to strengthen accountability and create a risk communications Top-Down culture against corruption and bribery as well as insider threats
- How best to avoid reputational risk
- Avoid violating regulatory requirements
- Recognise the 10 biggest challenges faced by compliance in 2021
- Review in depth case studies on corruption and the motivation of insiders
- Enter into debate/discussion with colleagues around a series of questions set by the facilitator as regards to the dealing with corrupt actors

This training program provides an interactive experience to identify the key areas of concern as regards corruption and anti-bribery, and the requirements to remain vigilant to the evolving complexities and risks. This learning program has been designed to combine instructors delivering actual case studies, followed by in depth discussions, exercises and question and answer sessions throughout.

Formation 7.3 – Compliance challenges in AML/CFT – "Regulation is opportunity"

Date:	10 May 2022, 9 am to 5 pm
Speaker:	Grahame White, Analysis International LTD
Registration fee:	EUR 550
Category:	Fight against money laundering and terrorism financing
Language:	English
Maximum number of participants:	20
Targeted audience:	This training is aimed at practitioners and other professionals interested in widening their knowledge of AML/CFT issues.
Notes:	The maximum number of participants is given as an indication. This number may be modified to comply with government constraints to combat the "COVID-19" health crisis in force at the time of the training. It is difficult to know where the "Covid-19" will be at the time of the training. Should face-to-face training not be possible due to government constraints in the fight against the "Covid-19", the training will either be converted into a webinar or postponed and participants informed.

This training is designed to address concerns at senior level as regards to skills and confidence in investigations by expert level staff within the AML/CFT operations. Case studies and compelling exercises concerning EU concerns as to the increase of compliance failings across many EU Institutions will be presented, discussed and analysed.

Learning Outcomes

- Understand the customer due diligence obligations for firms
- Understand the procedures for customer/entity/third party screenings for sanctions, PEP, adverse media & anti-bribery & corruption
- Understand how to undertake investigative customer due diligence
- Understand how to investigate beneficiary owners that use multinational and complex organisational structures to obscure or disguise ownership of assets
- Discuss what to do in practice when conducting risk-based customer due diligence
- Discuss what to do in practice when conducting risk-based client KYC/CDD refresh

During the morning session, attendees will undertake the international component of case studies where they will examine a series of circumstances surrounding high net worth individual his family links, front companies and areas of operation. The intention is to review the information/intelligence and conduct an EDD assessment to establish potential areas of concern and possible routes to mitigate against the HNWI and his intentions

The afternoon program will focus entirely on European matters and discussed from the initial AML/CFT update in the morning. Attendees will examine transaction data, KYC information and law enforcement initiatives linked to drug trafficking as it impacts on the EU through cross border and cross banking activity. The priority will be to assess the data from the transactions and then link back into the morning session intelligence to reach the conclusion that this HNWI and his associates are involved in large scale synthetic drug manufacture and distribution on a global scale. Attendees will be asked to recognise money laundering, front companies, offshore entities, trafficking and one or two areas that perhaps will require thinking out of the box.

Press releases and short cases studies that reflect the successes of Europol and associated organisations in the battle against organised crime are also included in the program.

Formation 7.4 – Emerging Threats – Cryptocurrencies, mobile money, securities & data challenges

Date:	27 September 2022, 9 am to 5 pm
Speaker:	Grahame White, Analysis International LTD
Registration fee:	EUR 550
Category:	Fight against money laundering and terrorism financing
Language:	English
Maximum number of participants:	20
Targeted audience:	This training is aimed at practitioners and other professionals interested in widening their knowledge of AML/CFT primary offences.
Notes:	It is difficult to know where the "Covid-19" will be at the time of the training. Should face-to-face training not be possible due to government constraints in the fight against the "Covid-19", the training will either be converted into a webinar or postponed and participants informed.

The aim of the training is to gain a greater understanding of current and future challenges faced within the AML/CFT compliance regarding subjects like cryptocurrencies, mobile money, virtual assets service providers, securities and data challenges. This one-day program is as follows:

a) The Cryptocurrency evolution

- An examination of compliance requirements and challenges as EU considers greater surveillance on the crypto regime
- Review and understand the various crypto entities
- An examination of transactions and case studies of crypto ML and CFT
- Gain a greater understanding of currency variants like coins, utility tokens, dapp tokens and assets

b) Mobile money platform considerations

- Mobile money services rely on widespread availability of mobile phones and networks of agents to provide cash in and cash out services
- Remains vital to understand vulnerabilities and adopt up-to-date designed AML/CFT controls
- FATF Recommendations 2012 set standards on framework for CDD/EDD and KYC requirements for financial institutions including mobile money providers

c) Money Laundering in securities markets

The speaker will examine the following points regarding securities markets as IOSCO reveals few reported instances of money laundering in securities markets.

- FATF - there is good reason to suspect that money laundering may pose substantial threat in securities markets
- Sheer magnitude of transactions in securities markets and ease of moving funds make it obvious target
- There is little to differentiate a routine transaction from one intended to launder money
- Securities industry professionals and regulators are not fully aware of the problem and lack necessary expertise to unravel schemes to launder money through securities transactions

d) The data conundrum of reporting obligations

- The effective use of data and artificial intelligence
- The need for ongoing process on risk and dynamic risk assessments
- Proportionate and commensurate controls (What does this entail)?
- Review and understand KYC/CDD shortcomings and how to address them
- Structured and unstructured data in the investigation context

Formation 7.5 – Lutte contre la corruption

Date :	29 septembre 2022, 9h à 12h
Intervenants :	Michel Fischbach, Senior Associate, Dispute Resolution, Arendt & Medernach S.A. et/ ou Ari Gudmannsson, of Counsel, Dispute Resolution, Arendt & Medernach S.A. et Ingrid Fournol, Senior Compliance Analyst, Risk & Compliance, Arendt & Medernach S.A.
Frais d'inscription :	EUR 410
Catégorie de la formation :	Lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme
Langue :	Français (le matériel peut être en anglais)
Nombre maximum de participants :	25
Public visé :	Réviseurs d'entreprises / Experts-comptables, leurs stagiaires et leurs collaborateurs ainsi que tout autre professionnel intéressé par le sujet.
Notes :	Le nombre maximum de participants est présenté à titre indicatif. Ce nombre peut être modifié pour se conformer aux contraintes gouvernementales pour lutter contre la crise sanitaire du « COVID-19 » en vigueur au moment de la formation. Il est difficile de savoir où en sera la pendémie "Covid-19" au moment de la formation. Si la formation en présentiel n'était pas possible en raison des contraintes gouvernementales mises en œuvre pour lutter contre la pandémie, la formation sera soit convertie en Webinar soit reportée et les participants informés.

Cette formation permettra aux participants d'avoir un aperçu des thèmes théoriques et pratiques concernant la lutte contre la corruption, tout en réactualisant leurs connaissances. Les sujets suivants seront traités tout au long de la formation :

- Introduction
  - Définition générique de la corruption, statistiques / chiffres
  - Importance de la lutte contre la corruption (intérêt public, confiance dans les institutions et dans le marché, etc.) (cfr. considérant des textes internationaux)
- Présentation des instruments de lutte contre la corruption au niveau international et européen
  - Présentation sommaire des différentes institutions et des textes applicables et explication de leur champ d'action (pertinence pour l'activité au Luxembourg)
- La situation au Luxembourg
  - Statistiques et évaluation internationale (OCDE, GRECO) des efforts du Luxembourg dans la lutte contre la corruption
  - Présentation détaillée des infractions de corruption publique passive/active et privée passive/active et des sanctions applicables
  - Exemples concrets (p.ex. corruption vs. cadeaux d'affaires)
  - Exemples 'parlants' de jurisprudence : le sujet est pris au sérieux et les auteurs sont condamnés !
- Instruments de lutte contre la corruption au sein des administrations et des entreprises
  - Formation continue, sensibilisation des employés à leur responsabilité pénale
  - Charte compliance
  - Clauses anti-corruption dans les contrats de travail
- Pertinence pour les réviseurs d'entreprises
  - Nécessité d'avoir une bonne connaissance des sociétés révisées
  - Que faire en cas de soupçon d'un cas de corruption ? Quelles sont les obligations des réviseurs d'entreprises en la matière ?

Le contenu de la présentation est susceptible d'évoluer pour tenir compte d'éventuelles évolutions législatives ou réglementaires à venir ou pour tenir compte des mesures de transposition prises en droit luxembourgeois.

Formation 7.6 – Sanctions and proliferation finance

Date:	6 October 2022, 9 am to 5 pm
Speaker:	Grahame White, Analysis International LTD
Registration fee:	EUR 550
Category:	Fight against money laundering and terrorism financing
Language:	English
Maximum number of participants:	20
Targeted audience:	This training is aimed at practitioners, trainees and other professionals interested in widening their knowledge of AML/FT primary offences.
Notes:	It is difficult to know where the "Covid-19" will be at the time of the training. Should face-to-face training not be possible due to government constraints in the fight against the "Covid-19", the training will either be converted into a webinar or postponed and participants informed.

Designed to deliver a greater awareness of the necessary sanctions measures required to minimise the risk to those in the regulated sectors. This innovative program has been designed to incorporate instructor-led delivery of real-life case studies for participants to discuss techniques in analysis, critical thinking, and investigation skills.

Sanctions are an ever- changing area of interest and focus to financial institutions consistently linked to the international political agenda, and they are a constant source of concern and ongoing monitoring for organisations with an international footprint. Any industry with long term financial or commercial practices must consider the possibility of sanctions arising. The speaker will look at sanctions busting operations perpetrated by agents of rogue regimes. The attendees will be surprised and excited to review the case studies showing the lengths agents and countries will go to evade sanctions.

Countering proliferation financing is key to obstructing efforts of States to procure goods and technology needed for their illicit weapons of mass destruction programs. North Korea and Iran pose the most urgent current proliferation challenge. Proliferation activity is often linked to trade finance laundering and fraud. Proliferation is more than simply payments for goods. It has a whole structure and process behind it. It can and will include financial services in any part of the procurement process, possibly not directly involved in the shipping process, but to assist where there is a requirement to build a story of legitimacy.

Through the engagement in the exercise component of reviewing financial and shipping documents, company information, open source investigation material, and letters of credit etc, this programme will develop and enhance the participants ability in analysis, critical thinking and recognition of the current typologies and indicators of money laundering, proliferation and associated risks of sanctions breaches.

This highly interactive training program offers a unique experience for audit/accounting professionals, compliance officers and senior managers to discover why proliferation is an increasingly attractive means for criminals and agents to transfer their illicit funds around the world, and the willingness to take risks against the threat of detection. Participants will learn how to manage their firm's trade finance risks by recognising the red flags and applying best practice procedures regarding sanctions/trade finance money laundering/proliferation.

Learning Outcomes

- Understand the complexities and innovation of techniques employed by criminals and rogue Government agents regarding the offences of money laundering, trade-based money laundering and proliferation finance, and why they pose such a serious problem.
- Recognize common red flags to detect proliferation activity and its links to rogue regimes.
- Participants will review proliferation and Sanctions case studies, identify risks & vulnerabilities, look at Methodologies, Tactics, and Red flags of Sanctions busting and the complexities of offshore dealings.

Formation 7.7 – Prévention du blanchiment et du financement du terrorisme – Obligations applicables et approche pratique

Date :	16 juin 2022, 9h à 12h
Intervenants :	Glenn Meyer, Partner, Bank Lending & Structured Finance, Arendt & Medernach S.A. et/ou Frédéric Schmit, Senior Associate, Bank Lending & Structured Finance, Arendt & Medernach S.A.
Frais d'inscription :	EUR 350
Catégorie de la formation :	Lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme
Langue :	Français (le matériel peut être en anglais)
Nombre maximum de participants :	25
Public visé :	La formation s'adresse aux praticiens (incluant les experts-comptables), stagiaires et collaborateurs ayant une connaissance des règles fondamentales en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et contre le financement du terrorisme désirant acquérir des notions approfondies en la matière.
Notes :	Il est difficile de savoir où en sera la pandémie "Covid-19" au moment de la formation. Si la formation en présentiel n'était pas possible en raison des contraintes gouvernementales mises en œuvre pour lutter contre la pandémie, la formation sera soit convertie en Webinar soit reportée et les participants informés.

Les sujets suivants seront traités tout au long de la formation :

- Obligation de vigilance à l'égard de la clientèle (Customer due diligence) : responsabilités LBC/FT, discussions autour de la définition du bénéficiaire effectif, mesures de vigilance simplifiée et renforcée, recours à des tiers pour l'exécution des mesures de vigilance
- Obligation d'organisation interne
- Approche pratique des obligations de coopération avec les autorités (déclaration d'opérations suspectes, typologies de comportements suspects, obligation de no tipping-off, exemple de jurisprudence récente, etc.)
- Description et application des règles en matière de contrôle et surveillance relatives aux organismes d'autorégulation

A l'issue de la formation, les participants :

- sauront appréhender les étapes, mécanismes et obligations professionnelles à respecter en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (« LBC/FT ») ;
- connaîtront les obligations et normes professionnelles en matière de LBC/FT qui incombent aux réviseurs d'entreprises lorsqu'ils exercent leur mission ;
- connaîtront leurs obligations en matière de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme liées à la fraude fiscale.

Cette formation prend en considération la norme professionnelle de l'IRE NP2021-25 (https://ire.lu/item/Normes%20%2F%20Avis---15/Normes%20-%20IRE---17).

Formation 7.8 – Prévention du blanchiment et du financement du terrorisme – Nouveautés et évolutions

Date :	22 novembre 2022, 9h à 11h
Intervenants :	Glenn Meyer, Partner, Bank Lending & Structured Finance, Arendt & Medernach S.A. et/ou Frédéric Schmit, Senior Associate, Bank Lending & Structured Finance, Arendt & Medernach S.A.
Frais d'inscription :	EUR 275
Catégorie de la formation :	Lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme
Langue :	Français (le matériel peut être en anglais)
Nombre maximum de participants :	25
Public visé :	La formation s'adresse aux praticiens (incluant les experts-comptables), stagiaires et collaborateurs ayant une connaissance des règles fondamentales en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et contre le financement du terrorisme désirant acquérir des notions approfondies en la matière.
Notes :	Il est difficile de savoir où en sera la pandémie "Covid-19" au moment de la formation. Si la formation en présentiel n'était pas possible en raison des contraintes gouvernementales mises en œuvre pour lutter contre la pandémie, la formation sera soit convertie en Webinar soit reportée et les participants informés.

Présentation des développements récents tels que :

- Les développements législatifs suivants :
  - les modifications apportées à la loi du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme (lois du 25 février 2021 et du 20 mai 2021)
  - la mise en œuvre de la loi du 10 juillet 2020 instituant un Registre des fiducies et des trusts
  - la loi du 17 décembre 2021 portant notamment modification du Code pénal
- L'évolution des bonnes et moins bonnes pratiques LBC/FT sur la base de l'expérience des pratiques de la place, de la jurisprudence, des derniers rapports d'activité de la Cellule de Renseignement Financier et du rapport annuel de la CSSF :
  - Impact des développements récents et à venir dans ce domaine des standards LBC/FT internationaux ou européens, évolutions règlementaires et prudentielles ou encore des recommandations faisant autorité dans l'industrie
  - Sanctions internationales
- Nouvelles obligations en matière de LBC/FT suite à l'introduction de nouvelles catégories d'infractions primaires (présentation des infractions primaires en matière de fraude fiscale, obligations pour les réviseurs d'entreprises en découlant, application dans le temps de ces obligations, nouveaux indices de blanchiment d'argent, sanctions encourues)

A l'issue de la formation, les participants :

- connaîtront les évolutions et grandes tendances actuelles liées aux questions LBC/FT ;
- pourront mesurer l'impact de ces évolutions sur leurs pratiques internes ;
- auront mis à jour leur compréhension des principales infractions primaires ;

Cette formation prend en considération la norme professionnelle de l'IRE NP2021-25 (https://ire.lu/item/Normes%20%2F%20Avis---15/Normes%20-%20IRE---17).

Le contenu de la présentation est susceptible d'évoluer pour tenir compte d'éventuelles évolutions législatives, réglementaires ou normatives à venir ou pour tenir compte des mesures de transposition prises en droit luxembourgeois.

Formation 7.9 – Sanctions financières

Date :	24 novembre 2022, 10h à 12h
Intervenants :	Karim Djedid, Senior Advisor, Arendt Regulatory & Consulting et Marianne Brésart, Senior Associate, EU & Competition Law, Arendt & Medernach S.A.
Frais d'inscription :	EUR 275
Catégorie de la formation :	Lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme
Langue :	Français (le matériel peut être en anglais)
Nombre maximum de participants :	25
Public visé :	La formation s'adresse aux praticiens (incluant les experts-comptables), stagiaires et collaborateurs ayant une bonne connaissance en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et contre le financement du terrorisme désirant acquérir des notions approfondies en matière sanctions.
Notes :	Il est difficile de savoir où en sera la pandémie "Covid-19" au moment de la formation. Si la formation en présentiel n'était pas possible en raison des contraintes gouvernementales mises en œuvre pour lutter contre la pandémie, la formation sera soit convertie en Webinar soit reportée et les participants informés.

Les experts veilleront à ce que les participants comprennent les sanctions financières et obtiennent des conseils pratiques sur la manière de remplir leurs obligations de manière professionnelle et de limiter les risques.

Les sujets suivants seront traités tout au long de la formation :

- Les mesures restrictives en matière financière applicables au Luxembourg
  - Typologie des sanctions financières internationales
  - Les régimes de sanctions applicables au Luxembourg et aux réviseurs d'entreprises
  - Les sanctions en cas de non-respect des mesures restrictives
- La mise en œuvre des mesures restrictives en matière financière
  - Spécificités des obligations relatives aux mesures restrictives par rapport à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
  - Filtrer, appliquer, reporter : la mise en œuvre concrète des mesures restrictives par les réviseurs d'entreprises
  - La mise en place de procédures internes pour s'assurer du respect des mesures restrictives
- Questions & Réponses

Cette formation prend en considération la norme professionnelle de l'IRE NP2021-25 (https://ire.lu/item/Normes%20%2F%20Avis---15/Normes%20-%20IRE---17).

8. TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

Formation 8.1 – Introduction à la « Cybersécurité »

Date :	20 avril 2022, 14h à 18h
Intervenant :	Jean de Chillou, Commission de Surveillance du Secteur Financier - Service systèmes d'informations et surveillance des PSF de support
Frais d'inscription :	EUR 275
Catégorie de la formation :	Technologie de l'information
Langue :	Français
Nombre maximum de participants :	30
Public visé :	La formation s'adresse aux praticiens, stagiaires et leurs collaborateurs souhaitant se familiariser avec le sujet.
Notes :	Le nombre maximum de participants est présenté à titre indicatif. Ce nombre peut être modifié pour se conformer aux contraintes gouvernementales pour lutter contre la crise sanitaire du « COVID-19 » en vigueur au moment de la formation. Il est difficile de savoir où en sera la pendémie "Covid-19" au moment de la formation. Si la formation en présentiel n'était pas possible en raison des contraintes gouvernementales mises en œuvre pour lutter contre la pandémie, la formation sera soit convertie en Webinar soit reportée et les participants informés.

La formation a pour objectif d'initier les participants aux principes fondamentaux de la cybersécurité. Pour ce faire, l'intervenant plongera progressivement dans le monde de la cybercriminalité, en commençant par les définitions, une présentation du monde des pirates, en allant jusqu'à des explications et des démonstrations de piratage. Ensuite, la formation expliquera comment se prémunir des attaques. Enfin, la formation terminera sur une présentation succincte du cadre règlementaire relatif à la cybersécurité et applicable au secteur financier luxembourgeois.

La formation ne nécessite pas de connaissance approfondie en sécurité de l'information et sera vulgarisée au maximum.

Le contenu écrit et oral de la présentation ainsi que les techniques ou méthodes utilisées n'engagent que l'intervenant et non son employeur.

ANNEXE

Règlement CSSF portant organisation de la formation continue des réviseurs d'entreprises et des réviseurs d'entreprises agréés

La Direction de la Commission de Surveillance du Secteur Financier,

- Vu l'article 108bis de la Constitution ;
- Vu la loi du 23 décembre 1998 portant création d'une commission de surveillance du secteur financier et notamment son article 9, paragraphe (2) ;
- Vu la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit, et notamment son article 10 ;
- Vu l'avis du Comité consultatif de la profession de l'audit ;

Arrête :

Art. 1er. De l'objet et du champ d'application

(1) Les réviseurs d'entreprises et les réviseurs d'entreprises agréés, définis à l'article 1er points (33) et (34) de la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit, doivent participer à des programmes adéquats de formation continue afin de maintenir leurs connaissances théoriques, leurs compétences professionnelles et leurs valeurs à un niveau suffisamment élevé.

(2) Les programmes de formation continue visés ci-dessus répondent à des critères spécifiques concernant la nature et les heures de formation requises.

Art. 2. Des critères du programme de formation continue

Les critères du programme de formation continue pour les réviseurs d'entreprises et les réviseurs d'entreprises agréés sont définis par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, ci-après désignée la « CSSF ».

Art. 3. Des exigences relatives à la formation continue

(1) Les réviseurs d'entreprises et les réviseurs d'entreprises agréés doivent suivre au minimum 120 heures de formation continue par période de référence de trois ans, dont au minimum 20 heures par année de référence.

(2) La CSSF et l'Institut des Réviseurs d'Entreprises peuvent requérir des pièces justificatives permettant d'identifier les activités de formation suivies, leur durée, leur contenu, l'organisme organisateur, ainsi que l'attestation de présence pour un minimum de 60 heures sur les 120 heures requises par période de référence de trois ans.

Art. 4. De la corrélation des activités de formation avec l'exercice de la profession

(1) Les activités de formation des réviseurs d'entreprises conformément à l'article 3 incluent au minimum 8 heures de formation en matière de lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme conformément à l'article 4, alinéa (2) de la loi modifiée du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme par période de référence de trois ans.

(2) Les réviseurs d'entreprises agréés doivent suivre des activités de formation liées à l'exercice des activités de contrôle légal des comptes telles que définies à l'article 1er point (6) de la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit. Les activités de formation des réviseurs d'entreprises agréés doivent répondre aux minima suivants sur une période de référence de trois ans :

- 24 heures concernant les normes comptables internationales (IFRS) lorsque des contrôles légaux des comptes d'entité d'intérêt public sont réalisés ;
- 12 heures concernant l'audit de l'information financière ;
- 8 heures concernant la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme conformément à l'article 4, alinéa (2) de la loi modifiée du 12 novembre 2004 relative à la LCB/FT ;
- 8 heures concernant le droit commercial et fiscal ;
- 4 heures concernant la technologie de l'information ;
- et 4 heures concernant la déontologie du réviseur d'entreprises incluant les règles d'indépendance et d'éthique.

Les réviseurs d'entreprises agréés impliqués dans des audits d'états financiers consolidés doivent consacrer 12 heures à la formation continue dans les domaines suivants :

- le contrôle légal de structures transnationales ou de groupes ;
- et les obligations spécifiques liées aux sociétés cotées en bourse.

(3) Au-delà des minima requis aux paragraphes (1) et (2) du présent article, les réviseurs d'entreprises et les réviseurs d'entreprises agréés choisissent les activités de formation qui répondent le mieux à leurs besoins et qui sont directement liées aux domaines dans lesquels ils exercent.

Art. 5. De la forme des activités de formation

Les activités de formation éligibles revêtent les formes suivantes :

- la participation à des cours universitaires ou d'institutions spécialisées ;
- la participation à des formations structurées organisées dans le milieu du travail ;
- la participation à des cours offerts ou organisés par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises ou un autre organisme professionnel similaire ;
- la participation à des colloques, séminaires ou conférences en rapport direct avec l'exercice de la profession ;
- la rédaction d'articles ou d'ouvrages publiés liés à l'exercice de la profession ;
- la participation à des sessions structurées de formation, notamment des études de cas au sein de groupes d'études techniques dans la mesure où leur contenu est principalement lié à l'activité de la profession ;
- la participation à des projets de recherche ;
- la participation à des cours de formation à distance ;
- la participation à des comités techniques ;
- le fait d'agir à titre de conférencier ou de formateur pour les activités visées aux tirets précédents.

Art. 6. Du contrôle des activités de formation continue

Le contrôle des activités de formation continue à poursuivre par les réviseurs d'entreprises conformément aux articles 3 et 4, paragraphes (1) et (3) relève de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises.

Le contrôle des activités de formation continue à poursuivre par les réviseurs d'entreprises agréés conformément aux articles 3 et 4 paragraphes (2) et (3) relève de la CSSF.

Art. 7. De la déclaration des données relatives à la formation continue

Dans le cadre de la déclaration qu'ils doivent compléter annuellement pour l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, les réviseurs d'entreprises renseignent, chaque année au cours du mois de janvier, une compilation des formations suivies au cours de l'année civile précédente. Ils doivent y indiquer la nature des activités de formation suivies et le nombre d'heures lié à chaque formation.

Dans le cadre de la déclaration qu'ils doivent compléter annuellement pour la CSSF, les réviseurs d'entreprises agréés renseignent, chaque année au cours du mois de janvier, une compilation des formations suivies au cours de l'année civile précédente. Les réviseurs d'entreprises et les réviseurs d'entreprises agréés tiennent, en parallèle, une liste triennale détaillée des formations suivies, mentionnant leur nature et le nombre d'heures correspondant.

Art. 8. Du délai de conservation des pièces justificatives

Les réviseurs d'entreprises et les réviseurs d'entreprises agréés doivent conserver les pièces justificatives pendant une période minimale de trois ans suivant la fin de la période de référence.

Article 9 : Des dispositions transitoires

Le présent règlement CSSF remplace le règlement grand-ducal du 15 février 2010 portant organisation de la formation continue des réviseurs d'entreprises et des réviseurs d'entreprises agréés, dont il reprend les dispositions. Ainsi, la première période de référence à partir de l'entrée en vigueur du présent règlement CSSF débute le 1er janvier 2016 et prend fin le 31 décembre 2018.

Article 10 : Publication

Le présent règlement CSSF sera publié au Mémorial et sur le site Internet de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à contacter :

Institut des réviseurs d'entreprises
7, rue Alcide de Gasperi, L-1615 Luxembourg
Adresse postale : B.P. 2056, L-1020 Luxembourg
Tél. : +352 29 11 39 1
contact@ire.lu
www.ire.lu